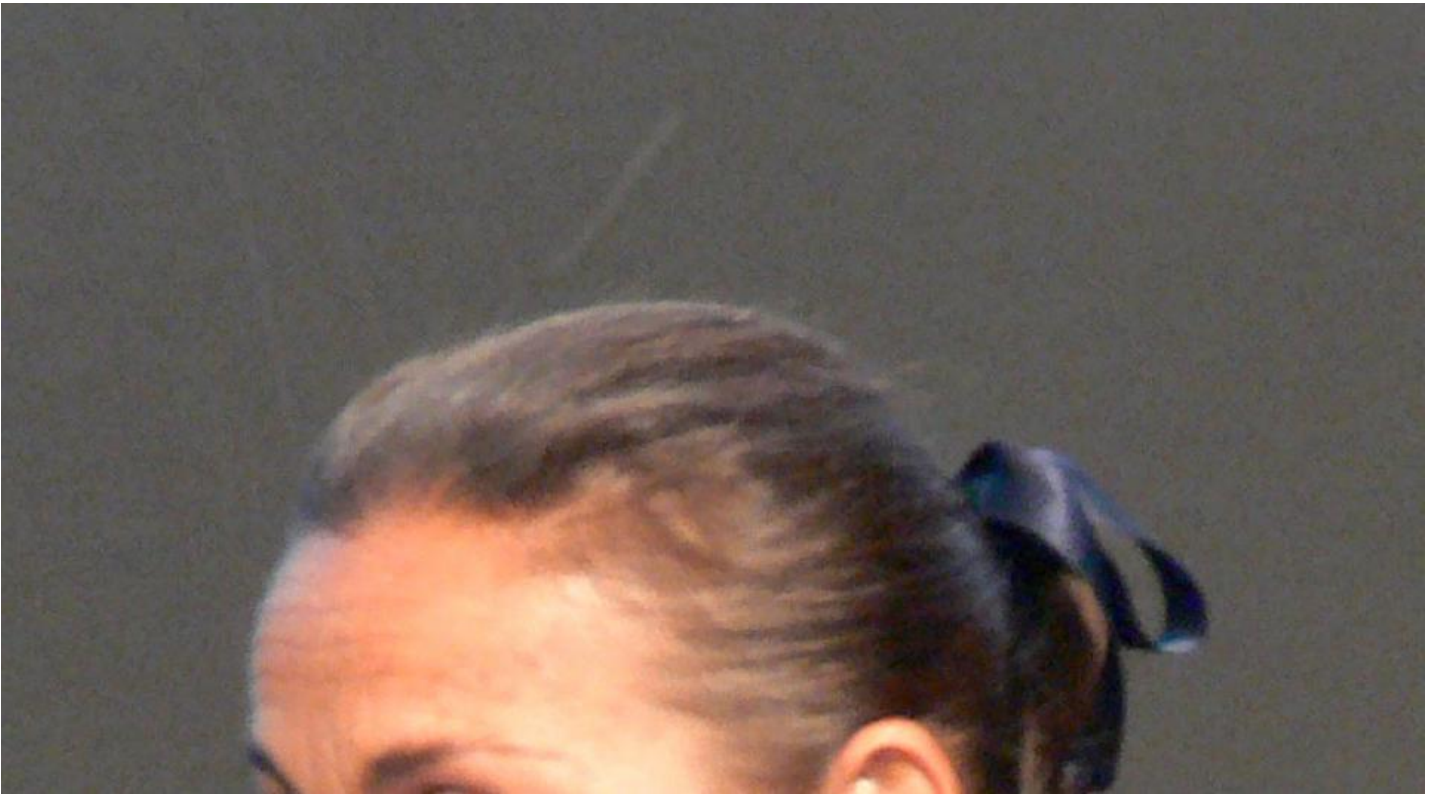


Frais de taxis au centre Pompidou : prison avec sursis et nouvelle amende pour Agnès Saal



Cette décision intervient quelques jours après une autre condamnation, dans l'affaire de ses frais de taxi à l'INA.

Lourde semaine pour Agnès Saal. Après avoir été condamnée lundi à 4 500 euros d'amende et 3 000 euros de dommages et intérêts pour détournement de fonds publics dans l'affaire des taxis lorsqu'elle était présidente de l'INA (Institut national de l'audiovisuel), la haut-fonctionnaire française a subi une nouvelle condamnation ce vendredi.

Cette fois, l'affaire remonte à l'époque où elle dirigeait le centre Georges-Pompidou. Agnès Saal avait laissé une ardoise de 23.851,10 euros de notes de taxis entre 2012 et 2014.

Ce vendredi, elle a donc été condamnée à une peine de trois mois de prison avec sursis et 3000 euros d'amende pour détournement de fonds public. Cette peine a été proposée par le parquet dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, procédure dite de "plaider coupable". Elle a ensuite été homologuée par le juge.

La révélation de ces frais de taxis au printemps 2015 avait déclenché une vive tempête médiatique.

[>>>> A LIRE AUSSI : Il n'y a pas d'affaire Saal ou comment une caste protège ses membres faillis pour ne pas tomber toute entière](#)